Sommaire

1. Compte Stagiaire sur l'Application SIRT ..... page 2
1.1. Création du Compte ..... page 2
1.2. Connexion en tant que Stagiaire ..... page 3

2. Espace Personnel ..... page 4
2.1. Votre Espace ..... page 4
2.2. Vos Stages ..... page 5

3. Inscription dans un Stage ..... page 6
3.1. Les Conditions à Remplir ..... page 6
3.2. La Préinscription au Stage ..... page 7
3.3. La Validation de votre demande par le Gestionnaire IRT ..... page 8
3.4. Remboursement : les Pièces Justificatives ..... page 8
3.5. Convocation et Attestation ..... page 9

Index des mots-clés ..... page 10

1. Compte Stagiaire sur l'Application SIRT

1.1. Création du Compte

Chaque stagiaire doit disposer d'un compte pour s'inscrire aux différentes formations de l'Institut. Pour pouvoir utiliser l'application « SIRT », un futur stagiaire doit donc impérativement créer un compte.

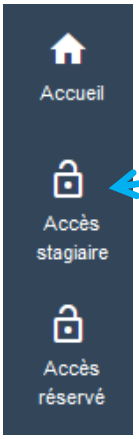

Une fois connecté sur SIRT (**sirt.univ-amu.fr**),
dans menu de gauche, cliquez sur « **Accès stagiaire** »

puis cliquez sur le bouton « **Créer un compte** »

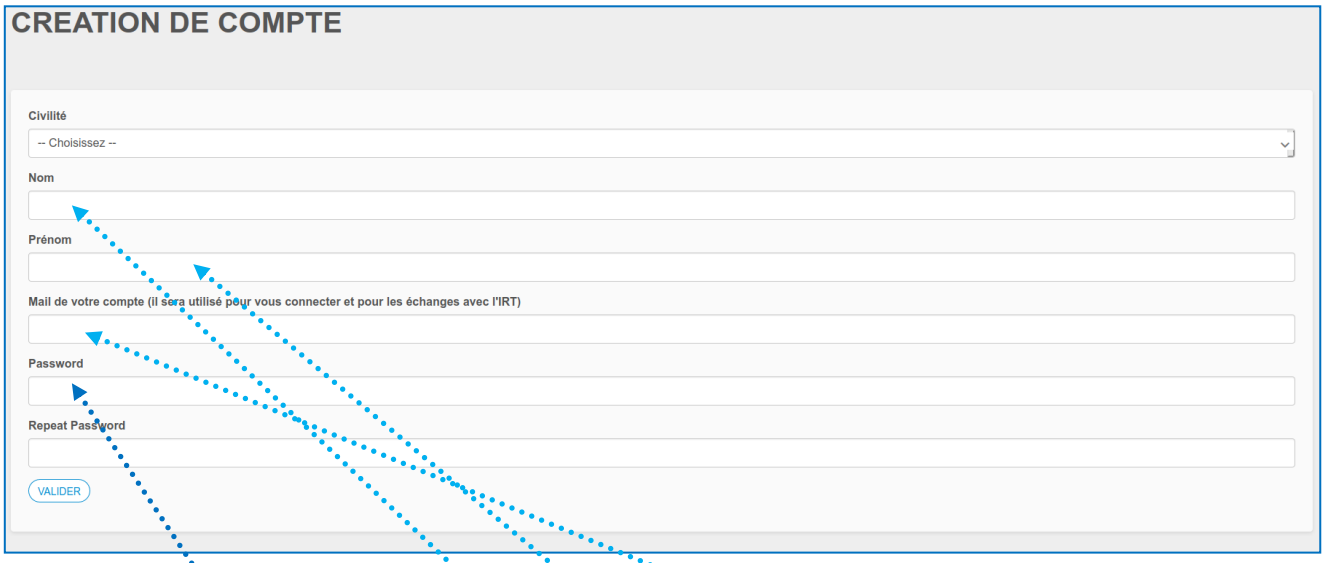

Dans cette fenêtre, renseignez vos **Nom, Prénom et Mail** *(c'est cet email qui sera utilisé lors de vos échanges avec l'IRT et pour vous connecter à votre compte SIRT)*.

Le **mot de passe** *(password)* doit être sécurisé : **8 caractères minimum**, incluant au moins une minuscule, une majuscule et un chiffre. Il faut le répéter *(repeat password)*.

Puis cliquez sur VALIDER.
Un message vous est instantanément transmis par mail *(vérifiez éventuellement vos spams)*. Ce message contient **un lien** sur lequel vous devez cliquer **pour activer votre compte.**

IMPORTANT ! Veillez à ne pas faire d'erreur en tapant votre adresse email, car si elle est erronée, vous ne pourrez pas recevoir le lien d'activation du compte !

1.2. Connexion en tant que Stagiaire

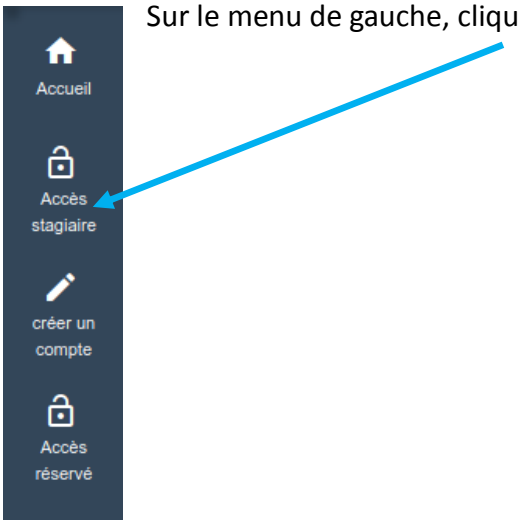

Sur le menu de gauche, cliquez sur **« Accès stagiaire »**.

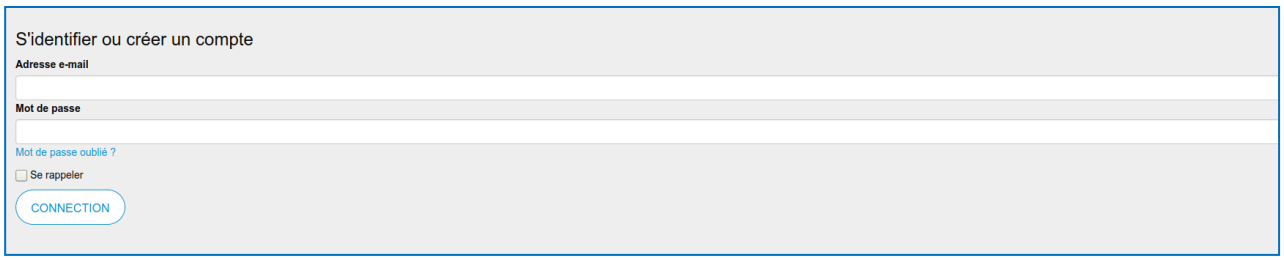

Il vous suffit d'indiquer votre email et mot de passe puis de cliquer sur CONNECTION.

NB : En cas d'**oubli du mot de passe**, vous pouvez le réinitialiser en cliquant sur « **Mot de passe oublié ?** ».
Indiquez votre adresse email, et vous recevrez un message avec un lien sur lequel cliquer pour réactiver votre compte :

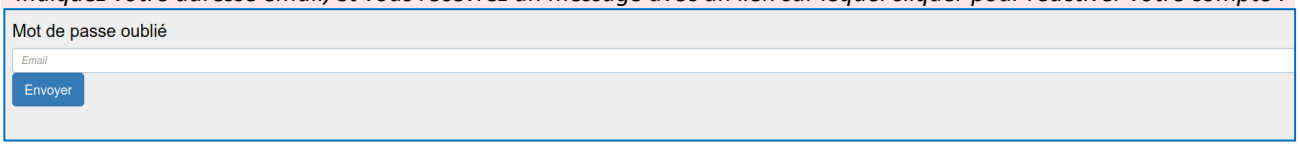

En tant que stagiaire, vous aurez accès à **deux modules possibles** :
- **espace personnel**
- **inscription dans un stage**

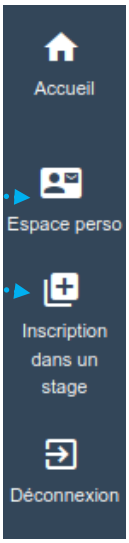

2. Espace Personnel

La page « Espace personnel » se présente en deux volets : « **Votre espace** » et « **Vos stages** ».

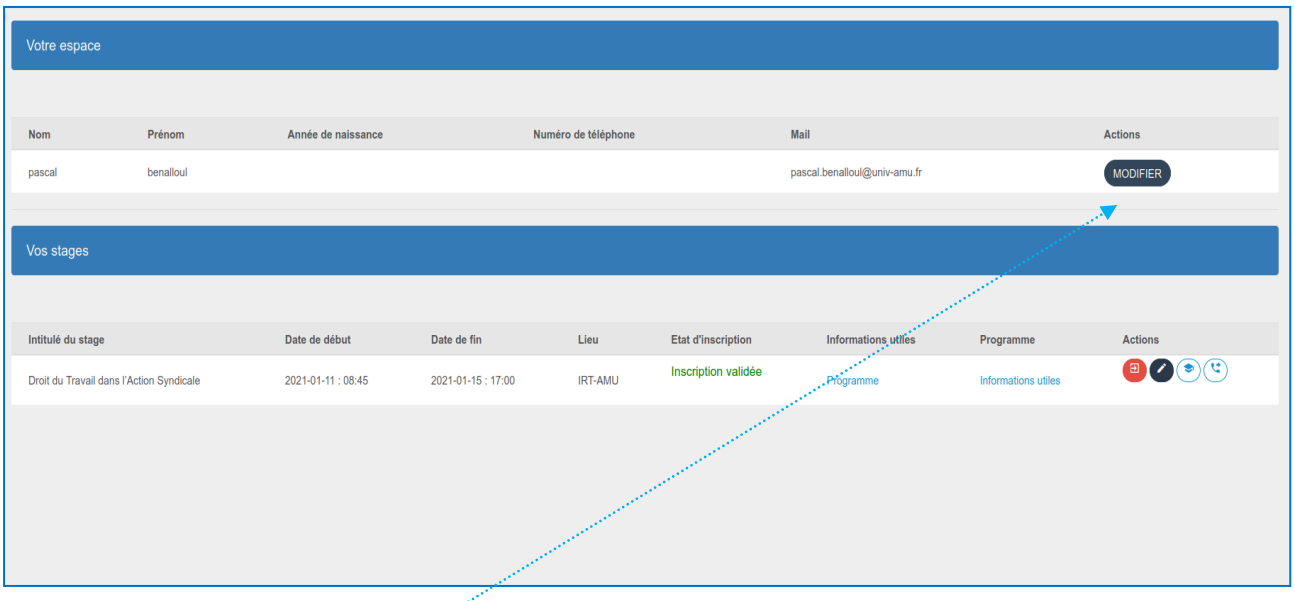

2.1. Votre Espace

Cliquez sur MODIFIER pour entrer dans votre profil.

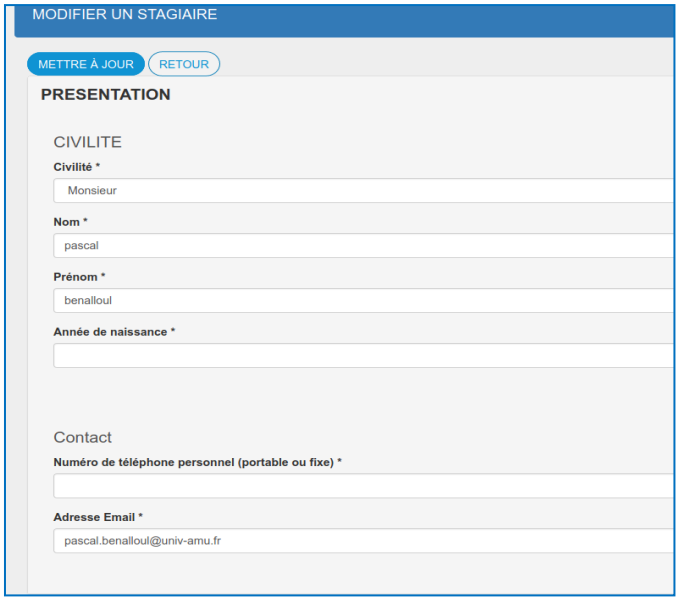

C'est ici que vous pouvez **compléter vos données** ***(un profil doit être complet pour pouvoir s'inscrire dans un stage - tous les champs suivis de l'astérisque * sont obligatoires)***.

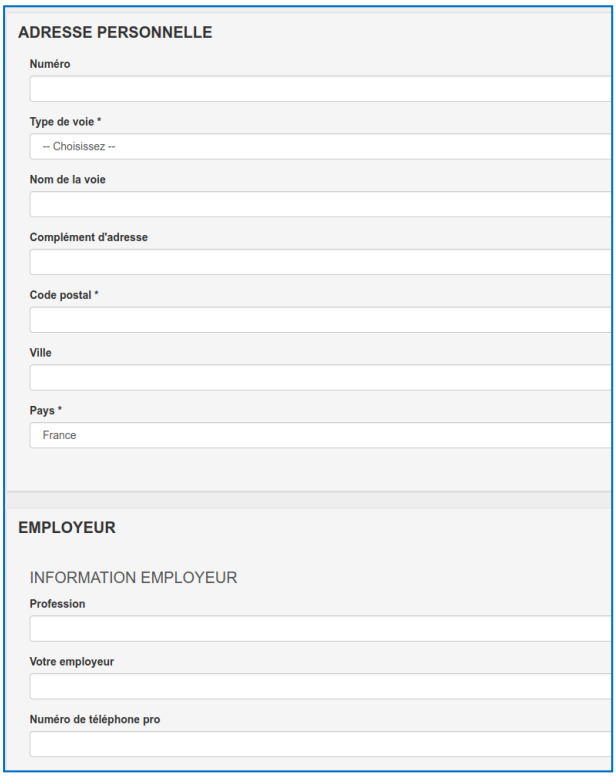

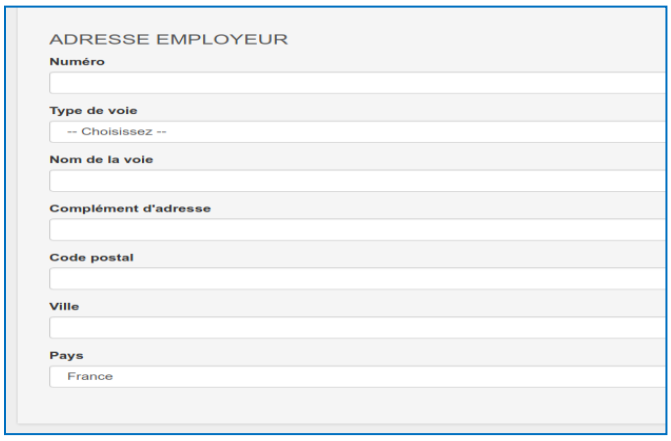

etc.

2.2. Vos Stages

Dans cette rubrique, vous pouvez avoir **accès aux stages** pour lesquels vous avez postulé. C'est ici que vous visualisez l'intitulé du stage, ses dates de **début** et de **fin**…

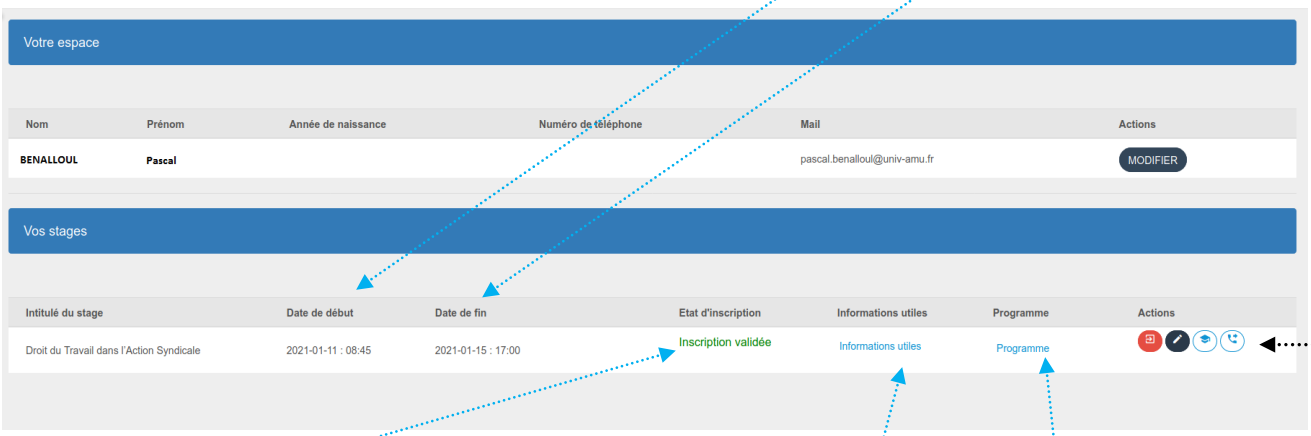

ainsi que l'**état de votre inscription** :

- **préinscrit** *(c'est la première étape, vous avez postulé : un gestionnaire de l'IRT va ensuite valider votre inscription)* ;
- **inscrit en liste principale** *(votre demande d'inscription au stage a été acceptée) ;*
- **inscrit en liste d'attente** *(votre inscription a été validée, mais vous devez attendre qu'une place se libère, car le nombre maximum d'inscrits a été atteint)*.

Vous avez aussi accès aux **fichiers PDF** concernant les **informations utiles** et le **programme** dès que le Gestionnaire IRT les met en ligne.

Vous avez aussi plusieurs « Actions » possibles

vous désinscrire du stage *(si pour une raison ou une autre, vous ne pouvez plus y assister)* ;

modifier votre inscription et rajouter des pièces justificatives de remboursement *(copie pdf de votre carte grise, ticket d'autoroute…)* ;

vérifier les détails du stage ;

si vous avez égaré votre convocation ou votre attestation de stage, vous pouvez demander le renvoi de ces documents *(les deux icônes de téléchargement apparaissent uniquement lorsque le Gestionnaire IRT a validé pour le stage l'envoi et la mise en ligne de ces 2 documents).*

3. Inscription dans un Stage

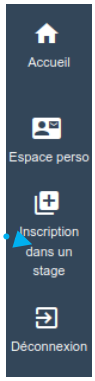

3.1. Les Conditions à Remplir

Il faut remplir **3 conditions** avant de pouvoir s'inscrire dans un stage :

- **avoir un compte SIRT** et être connecté *(création compte/login)* ;
- **avoir activé son compte** *(activation compte / voir création compte 1.1)* ;
- **avoir complété son profil** *(espace perso / modifier profil pour le compléter)*.

Si vous répondez à ces 3 conditions, alors la « **préinscription** » dans les stages vous correspondant et mis en ligne par le Gestionnaire IRT **devient alors possible** :

(nouvelle interface depuis le 5 mai 2021)

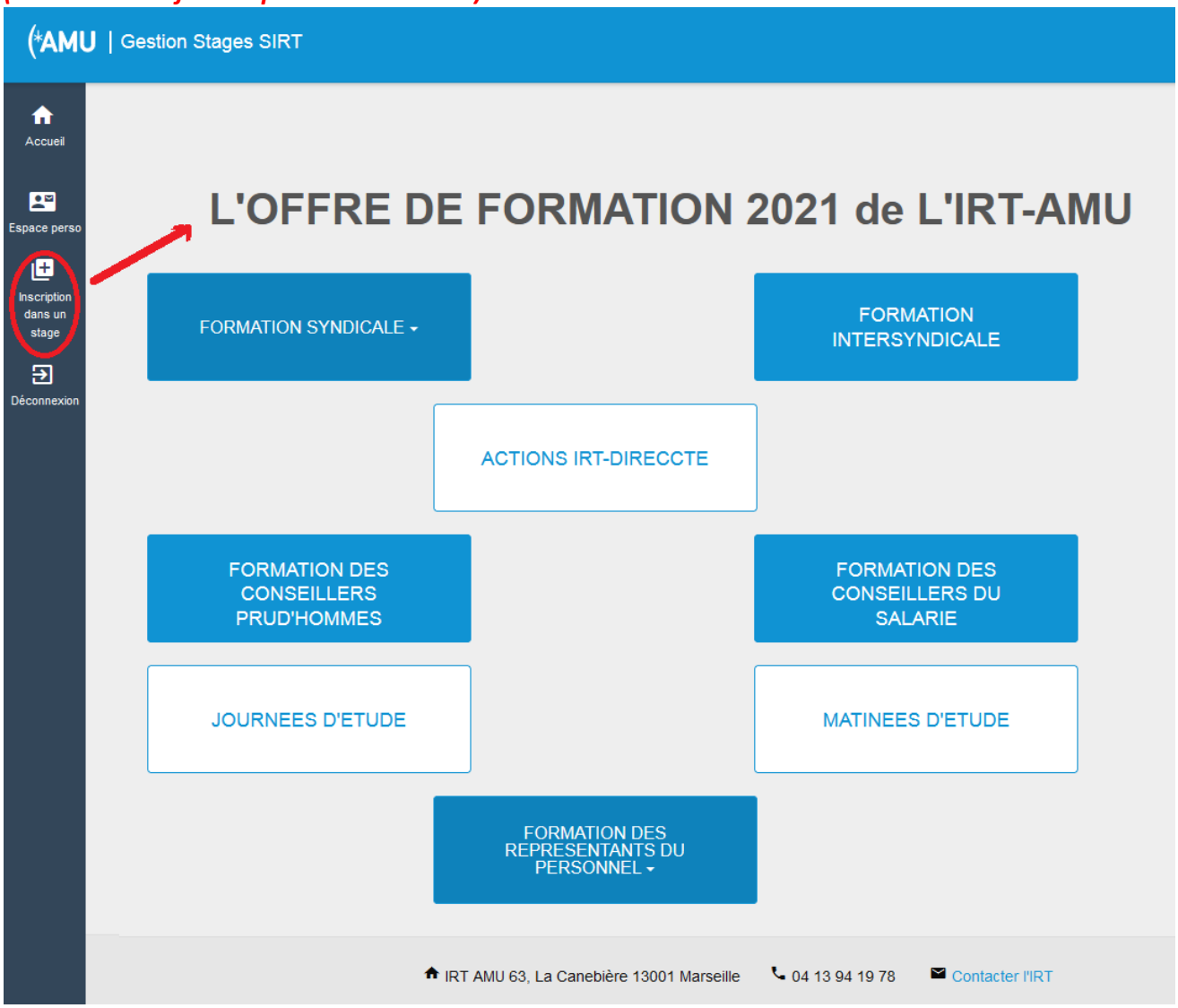

Choisissez dans la liste le type de stage auquel vous souhaitez vous inscrire. Puis dans les menus déroulants proposés, ciblez votre demande.

NB :

- à ce jour (10.05.2021), l'inscription à la formation CPH se fait encore sous l'ancien système (formulaire). Vous serez informé·e·s dès qu'il faudra passer par SIRT pour s'y inscrire ;
- la journée d'étude IRT-DIRECCTE 2021 (DREETS) se trouve dans « Actions IRT-DIRECCTE ».

Exemple de recherche :
Vous souhaitez vous préinscrire à un stage IRT-DIRECCTE *(vous avez cliqué dans l'onglet « Actions IRT-DIRECCTE »).*

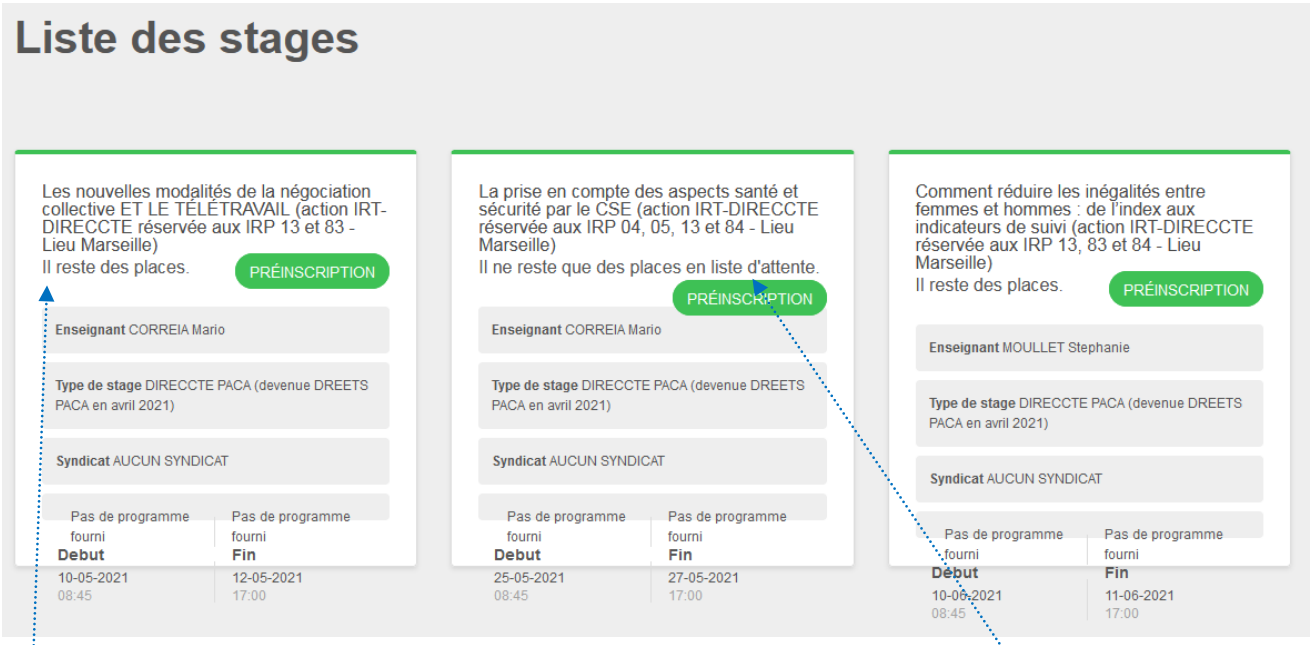

Vous trouverez des **informations sur les places restantes** : soit en **liste d'attente**, soit en **liste principale**, dans les deux listes (le message sera : « Il reste des places »)

Autre exemple :
Concernant les **stages syndicaux**, vous avez la possibilité de **choisir par syndicat** la liste, pour vous aider à trouver plus rapidement le stage que vous cherchez.

3.2. La Préinscription aux Stages

La demande d'inscription est donc en fait une « **préinscription** ».

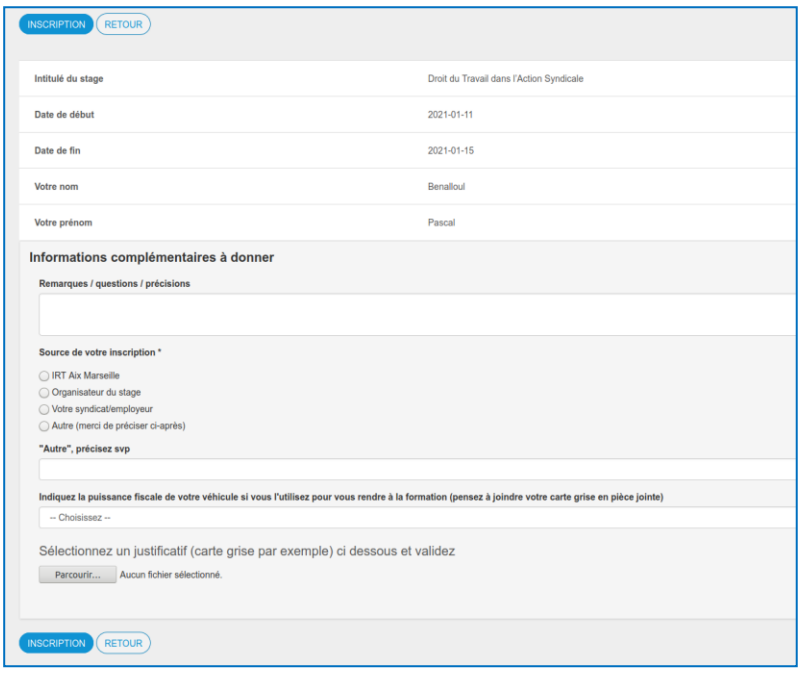

Quand vous soumettez votre demande en cliquant sur le bouton INSCRIPTION

la mention « **en attente de validation** » apparait dans la rubrique « **Vos stages** » :

3.3. La Validation de votre demande par le Gestionnaire IRT

Le gestionnaire IRT validera (ou pas) votre demande d'inscription dans un stage. Dès qu'il examinera votre requête, vous recevrez un mail automatique de « irt-stages@univ-amu.fr » vous informant de l'acceptation ou du refus *(**NB** : ne jamais envoyer de message à cette adresse automatique qui n'est liée à aucun personnel de l'Institut, car vous risqueriez de devenir le protagoniste de « En attendant Godot » de Samuel Beckett ☺ --> toutes vos demandes doivent être transmises à l'adresse générique de l'IRT, à savoir « irt-contact@univ-amu.fr », merci).*

Quand la **demande est acceptée**, la mention « **Inscription validée** » apparaît dans votre compte dans la rubrique « Vos stages » :

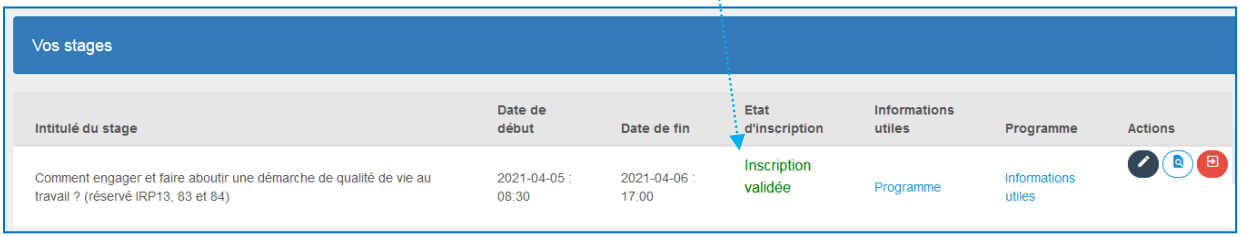

Si la **demande est refusée**, vous recevrez un mail automatique qui vous en informera. Et le stage disparaîtra dans la rubrique « Vos Stages » de votre « Espace personnel ». **Vérifiez systématiquement vos spams svp.**

3.4. Remboursements : les Pièces Justificatives

En pièces justificatives, vous pouvez joindre par exemple la copie de votre carte grise *(en format image)*. Il est tout à fait possible de rattacher cette copie de carte grise plus tard.

Vous pourrez en effet à tout moment joindre des pièces justificatives de remboursement *(péage, carte grise, repas du soir, etc.)*. Pour cela, il vous suffit de vous rendre dans votre « **espace perso** », dans la rubrique « **Vos stages** » et cliquer sur le bouton « **Modifier** » dans « **Actions** ».

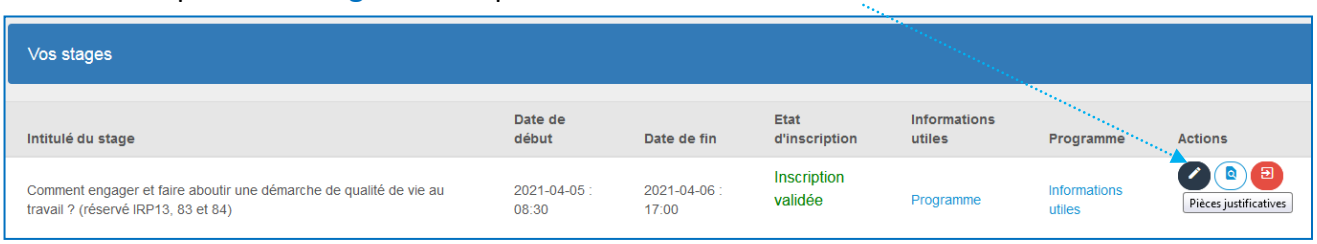

Vous rajoutez vos pièces justificatives
ici

et une fois terminé,
vous cliquez
sur « **Mettre à Jour** »

3.5. Convocation et Attestation

En résumé, sur votre compte SIRT, dans votre espace perso, à la rubrique « Vos stages » :

- Lors de votre préinscription, l'état de votre demande est indiqué « **en attente de validation** ».
- Une fois votre demande validée par l'IRT, le message devient vert : « **Inscription validée** ».
- Si l'IRT refuse votre inscription, le stage disparaît dans la rubrique « Vos stages » et vous recevez un mail automatique qui vous en avise.

Si votre inscription est validée et dès que toutes les informations sont vérifiées, le Gestionnaire IRT déclenche l'envoi automatique par mail de votre **convocation au stage**.

L'icône correspondant apparait dans « **Actions** » (rubrique « Vos stages ») .

Si vous égarez votre convocation, vous pouvez donc demander son renvoi **ici**.
Il en est de même pour votre **attestation de stage**. L'icône apparaîtra dans « **Actions** » dès que le Gestionnaire IRT vous la transmet. Et vous pourrez demander son renvoi par mail dans cette rubrique autant de fois que vous le souhaitez.
Si pour une raison ou une autre, vous ne pouvez pas assister au stage, vous devez vous **désinscrire** de ce stage en cliquant sur l'icône .

Index des mots-clés

A
Attestation de stage *(page 9 - 3.5)*

C
Compte *(page 2 - 1.1)*
Convocation *(page 9 - 3.5)*
Création de compte *(page 2 - 1.1)*

D
Désistement – se désinscrire *(page 9 - 3.5)*

E
Email erroné *(votre compte ne peut pas être créé – voir page 2 - 1.1)*
Espace personnel *(page 4 - 2)*

I
Informations utiles sur le stage *(page 5 - 2.2)*
Inscription en liste d'attente *(page 7 - 3.1)*
Inscription en liste principale *(page 7 - 3.1)*

M
Mot de passe oublié *(page 3 - 1.2)*

P
Pièces justificatives *(page 8 - 3.4)*
Préinscription *(page 7 - 3.2)*
Programme des stages *(page 5 - 2.2)*

R
Recherche d'un stage *(page 6&7 - 3.1)*
Remboursement *(page 8 - 3.4)*

V
Validation par l'IRT *(page 8 - 3.3)*
Vos stages *(page 5 - 2.2)*

En cas de problème, n'hésitez pas à nous soumettre vos questions et remarques par mail à irt-contact@univ-amu.fr

Ne jamais écrire de mail à « irt-stages@univ-amu.fr » qui est une adresse automatique non liée à un personnel IRT. N'oubliez pas de vérifier systématiquement vos spams.